

Accès pour camping-car / Mini bus



Marche à suivre: paiement du ticket

1. Arrêtez-vous à la ligne blanche et appuyez sur le bouton de la borne.
2. Prenez votre **ticket** et vous approchant de la barrière avec votre véhicule.
3. **Ouvrez** votre application de paiement (Twint ou Parkingpay). Et scannez directement depuis votre application. Si vous désirez payer votre séjour avec une carte de crédit, scannez directement avec votre appareil photo.
4. Appuyez sur "**Payer**" pour activer le **paiement automatique**.
5. Profitez de votre séjour en toute sérénité, le paiement **final** se fera **automatiquement** lorsque vous insérerez votre ticket à la **borne de sortie** lors de votre **départ**! Veuillez ne scanner votre billet qu'une seule fois et aller jusqu'au bout du processus de paiement. Scannez votre ticket directement depuis votre application twint ou parkingpay.

Règlement place de Camping-Car

Durée maximale du séjour : **30 nuits**

Caravanes et voitures **non autorisées**

Tarifs par **heure**



Les barbecues à gaz/électrique, les barbecues à charbon Hauteur 40cm, les auvents, les tables ainsi que les chaises sont **autorisés**.

- Respectez le **marquage** des places de **stationnement** existantes. (La mise en stationnement d'un véhicule doit être effectuée obligatoirement sur les emplacements spécialement délimités à cet effet).
- Jetez les déchets dans les **poubelles** prévues à cet effet. (Vous êtes dans une réserve naturelle) Le **verre** et le **PET** doivent être déposés dans les conteneurs **à gauche du parking vers la plage**.
- Les chiens doivent être tenus **en laisse** sur le terrain et leurs excréments doivent être évacués dans le robidog. Tous les animaux domestiques doivent être attachés et leurs rejets ramassés par leurs propriétaires. Ces derniers veilleront à ce qu'ils respectent la tranquillité de chacun.
- La pollution sonore est à éviter sur l'ensemble de la zone, les groupes électrogènes sont interdits.
- De **22h00** le soir à **07h00** du matin, c'est le repos nocturne.
- Le terrain doit être laissé **propre**, aussi bien **pendant** le séjour qu'en le **quittant**.
- La violation de la réglementation sera sanctionnée par une expulsion immédiate (sans remboursement des frais).
- Toute **installation fixe** ou toute **construction** est **interdite** sur le terrain, dans l'emplacement où le stationnement est autorisé ainsi que sur les parties communes ou tout autre lieu.
- Les usagers devront se **respecter** mutuellement et observer une parfaite tenue à l'égard du voisinage (bruit, salubrité...) En outre, les usagers s'engagent à un strict **respect des règles** d'hygiène et de salubrité prévues par la loi.

Aire de service

- **Pas de nettoyage** de la **cassette WC** au robinet d'eau douce.
- L'accès aux services de rechargement en eau potable ou de rechargement en électricité est **gratuit** et se fait en libre-service via la borne de service.
- Les évacuations d'**eaux usées** ne peuvent être effectuées que sur les emplacements **prévus à cet effet**.

Installations aïrées service camping-car

